



SGAP OUEST

Patrick LIBOUBAN – Secrétaire Zonal OUEST- Tel : 06-99-87-12-34
Sibylle PELTIER, Secrétaire Régionale Centre – Tel :06-87-28-02-82
Laurent MOREAU, Secrétaire Régional Pays de la Loire
Emmanuel MORIO, Secrétaire Régional Bretagne



Siège National : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS – www.fpip-police.com

Le 15/01/2013, une délégation de la FPIP composée du Secrétaire Zonal Ouest Patrick LIBOUBAN, et des Secrétaires Régionaux Centre, Sibylle PELTIER, Pays de la Loire, Laurent MOREAU et Bretagne, Emmanuel MORIO, était reçue par le nouveau Préfet de SGAP de RENNES, Mme Françoise SOULIMAN.

BILAN DE L'AUDIENCE DU 14/11/2012 :

-**Points sur Les travaux de La CSP BOURGES** : le problème d'accès entre l'accueil et le poste a été réglé par la pose d'une ventouse – le problème de la vidéo sera réglé avec un nouveau moniteur actuellement en commande – pour le parking extérieur, l'éclairage sera revu mais la pose d'un système vidéo est compliqué à cause des arbres – le portail automatique sera changé par la DDSP – la glace sans tain ne serait pas montée à l'envers mais l'inversion de visibilité serait due à un trop fort éclairage côté accueil.

-**Médiateur de La Police Nationale**: il est créé par circulaire, ses missions ont été définies et tout policier peut le saisir. Néanmoins, il n'a pas de véritable pouvoir et n'émet qu'un avis. Il ne se substitue pas aux voies de recours traditionnelles.

-**Port du matricule** : aucune nouvelle sur ce sujet.

MUTATION DEROGATOIRE et SUIVI DE COURRIER :

Faisons part au Préfet d'un **problème de transmission de dossiers** entre la DDSP 28 et la Délégation de Tours, notamment sur les dossiers dérogatoires qui, faute de ne pas être parvenus à temps en DRCPN n'ont pu être étudiés en CAPN . Ce problème a bien été pris en considération, surtout pour le dossier de Dreux que nous lui avons cité. Mr GICQUEL en profite pour nous rappeler les règles des dérogatoires et la difficulté de muter tout le monde.

CSP LE MANS :

Courage à nos collègues manceaux qui vont devoir travailler encore quelques années dans leur **vieux commissariat** !!!

En effet, il manquerait environ 566M2 sur plan. A ce stade de la phase 1, ou une des administrations prévues n'intègre pas le pôle, ou on agrandit donc on relance le budget ! Quand la phase 2 (construction) sera débutée, un délai raisonnable de 3 à 4 ans est à prévoir.

La création de l'UCL est confirmée et justifiée. Elle devrait être basée à la CRS 10. Une réunion est prévue en fin de mois avec les différents partenaires.

MUTUALISATION ST NAZAIRE-LA BAULE :

Le Secrétaire Régional Pays de la Loire ayant été reçu par le DDSP peu de temps auparavant, nous passons rapidement ce sujet puisque nous avons eu confirmation qu'il n'y aurait pas de fermeture de Commissariat.

Madame le Préfet nous dit effectivement de nous méfier des annonces qui ne viennent pas de notre Ministère.

RESTITUTION JOURS ARTT :

Suite au jugement du Tribunal Administratif de Lille sur l'illégalité du retrait des jours ARTT pour CMO avant le 01/01/2011, présentons à Madame le Préfet une note de service de son confrère du Nord à ses DDSP pour régularisation. Madame le Préfet en fera établir une aux DDSP de son ressort après consultation de la DRCPN .

Z.S.P :

Madame le Préfet nous confirme ce que nous craignons tous ; aucun apport d'effectifs n'aura lieu avant 2014.

Lui indiquons que certains commissariats sont totalement exsangues, citons DREUX en exemple. Madame le Préfet est consciente de la situation mais ne peut faire de miracle. Sollicitons au moins que cette ville soit ouverte à la mutation pour une meilleure rotation des effectifs et, au moins un maintien du nombre des ADS . Cette demande est du ressort du DDSP .

LES ASTREINTES :

Revenons encore une fois sur le problème des astreintes qui sont illégales mais encore appliquées dans de nombreux services. Madame le Préfet est surprise de cet état de fait. Pour VANNES, cette situation doit cesser puisqu'une réorganisation pourrait l'éviter (effectifs suffisants pour un quart jour). Pour d'autres circonscriptions, comme DREUX, les choses sont plus compliquées, faute d'effectifs mais des solutions devront être trouvées.

DIVERS :

Quid des points NBI pour les Majors RULP : les dossiers seraient à la signature mais le nombre de RULP variant sans cesse, il faut toujours relister. Une régularisation sera faite pour chacun.

Article 36 : ils sont programmés sur plusieurs CAPI afin de rester le plus réactif possible par rapport aux dates des faits.